

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOLAC Séance du 29 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 29 septembre à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. ARS Marcel, Maire.

Etaient présents : M. ARS Marcel ; M. BOUSSO Jean-Yves ; Mme GRIFFON Frédérique ; M. BERTAUX Jean-François ; Mme DE FRANCQUEVILLE Isabelle ; M. PROVOT Yannick ; M. BOUSQUAU Christian ; Mme STEVANT Christelle (à compter de la délibération n° 3) ; M. GUMIAUX Fabrice (à compter de la délibération n° 2) ; M. BOIVIN Michel ; Mme SOULIMAN Sophie ; M. HENKART Wilfryd ; Mme STEVANT Emilie ; M. JAFFRELOT Jérémie (à compter de la délibération n°10) ; M. GAY Jérôme ; Mme CARREIRA Sandra ; Mme LE CADRE Emmanuelle ; Mme CLERO Sandrine.

Date de convocation : 23 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice	: 19
Présents	: 18
Absents représentés	: 1
Absents	: 0
Votants	: 19

Absents excusés :

Mme LE COINTE Catherine qui donne pouvoir à Mme GRIFFON Frédérique

Absents :

A été nommée secrétaire de séance : Mme SOULIMAN Sophie

♦ **2026-09-03 Demande d'exploitation de parcelle : mise en place d'un contrat COMMODAT**

M Le Maire présente en séance la demande de Mme JACOB Camille représentant l'Earl Ker Valentine à PLUHERLIN, qui souhaite exploiter une parcelle communale cadastrée ZC0035 d'une contenance de 2 300m². Il propose au conseil municipal de mettre à disposition cette parcelle agricole à titre gratuit à l'Earl Ker Valentine à PLUHERLIN sous la forme d'un prêt à usage dit contrat COMMODAT, à compter du 1^{er} octobre 2026.

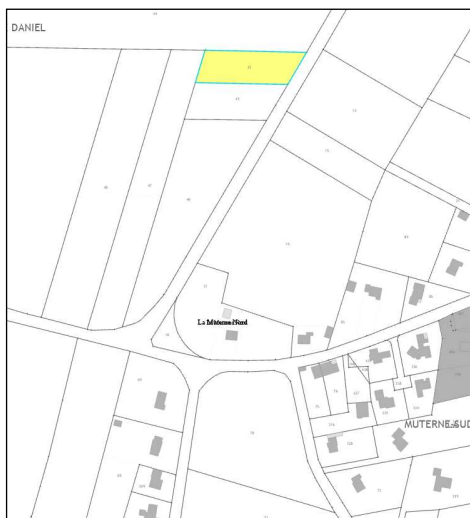
Il précise que ce contrat établit pour un an sera renouvelable tacitement.

Après délibérations, le conseil municipal :

VALIDE la mise à disposition de la parcelle ZC0035 d'une contenance de 2 300 m² à l'Earl Ker Valentine à PLUHERLIN à compter du 1^{er} octobre 2026 ;

AUTORISE M Le Maire à signer avec l'Earl Ker Valentine un contrat COMMODAT.

(POUR : 18 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)



*Pour copie conforme
MOLAC, le 01 octobre 2026
Le Maire
Marcel ARS*